

Compte-Rendu du Comité Social d'Administration Local (CSAL) du 30 avril 2024

Séance ouverte à 09h00.

Étaient présents pour l'administration :

Mme GABELLE, M SOULIE, Mme BAUDRU, M BEZET, Mme REYROLLE,
Mme HAMIWKA

Mme TOULZAC et Mme FONTAINE – (rédactrices).

Pour les organisations syndicales :

CGT – SOLIDAIRES – FO – CFDT/CFTC

L'ordre du jour était le suivant :

I – (9 h) Plan de transition environnementale de la DDFIP 87 2023-2025

II – (10 h) Deuxième convocation -Mise en place du Service FACTurier (SFACT) Limoges ville et CCAS

III – Questions diverses

I – Plan de transition environnementale de la DDFIP 87 2023-2025 :

Le but est de réduire les émissions de gaz à effet de serre par des stratégies et une gouvernance adaptée pour la période 2023-2025 comportant des objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les plans d'actions locaux ont pour objectif de lutter contre le réchauffement climatique en contribuant concrètement à la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur la période 2023-2025 ; réduction fixée à au moins 22 % entre 2019 et 2025.

Le bilan des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES) tous les 3 ans est une obligation légale. On calcule les émissions totales en associant à chaque donnée (énergie, bien acheté...) un facteur d'émission ramené à un équivalent en dioxyde de carbone CO² (normalisé par l'ADEME) qui correspond aux émissions directes et indirectes pendant tout le cycle de vie.

Exemple :

- empreinte carbone moyenne d'un Français par an : 9,5 T CO² et 1 mail de 1MO : 11 g de CO² soit autant que la production d'un sac plastique.

Pour la DDFIP 87, les trois principaux postes (déplacements, achats, immobilier) représentent 87 % des émissions totales.

Rapportées au nombre d'agents, les émissions de gaz à effet de serre émises par la DDFIP 87 du fait de son activité, soit 1 600 tonnes de CO², sont sensiblement moins importantes que la moyenne nationale et analogues à la moyenne des directions de catégorie 2.

Les déplacements à titre professionnel et domicile/travail représentent 754 tonnes de CO² soit près de la moitié des émissions (47%) situation similaire dans toutes les directions (hors grandes agglomérations très desservies par les transports en commun). Sur le plan national, DGFIP = 37 %.

La part des déplacements domicile/travail est de 88 %. La voiture est utilisée pour plus de 80 % de ces déplacements et elle est responsable de 97,4 % des émissions de GES correspondantes.

La DDFIP 87 a son propre bilan, une évolution précise est disponible sur Ulysse. Les déplacements domicile/travail sont les plus représentatifs. Les sites de co-voiturage, le vélo (dans Ulysse vous trouverez des aides), la marche, le télétravail, éviter les impressions inutiles, s'occuper des déchets par le tri (carton, papier, verre et alimentaire) pour diminuer ces effets.

Il n'y a pas de budget spécifique liée à la transition environnementale.

Le plan de transition environnementale 2023-2025 de la DDFIP 87 repose sur 5 axes principaux.

- Pilotage et gouvernance de la démarche EcoFiP :

Mise en place d'un tableau de bord annuel permettant de suivre l'évolution d'indicateurs clés et fiabilisation des données des applications de suivi des consommations : ODRIVE (déplacements), OSFI (consommations d'énergies).

- Animation et sensibilisation de tous les agents

Associer tous les agents pour créer une dynamique de promotion des écogestes et actions au service du développement durable : réduction des émissions de GES, protection de la biodiversité ;

Communication renforcée : association des OS en CSAL, création d'un espace EcoFiP sur Ulysse 87, Flash'infos EcoFiP ;

Désignation d'ambassadeurs sobriété sur chaque site ;

Formation de chaque agent sur l'écoresponsabilité et les enjeux du dérèglement climatique. Plan de formation déployé par la DGFIP / ENFiP de 2024 à 2027.

- Réduire l’empreinte carbone des déplacements des personnels

Élaborer un Plan de Mobilité Employeur (PDME) : des propositions concrètes et adaptées à un site donné pour réduire l’impact environnemental et social des déplacements liés au travail (déplacements domicile-lieu de travail en priorité mais aussi 3/4 déplacements professionnels). Une boîte à outils a été élaborée par la DG et un prestataire intervenant apporte son concours en tant que de besoin. En Haute-Vienne, l’opération se déroulera en 2025.

Développer l’usage des outils d’animation et de travail à distance (NOVAE, ...). Une formation sera dispensée aux chefs de services et adjoints par le référent numérique.

Rechercher systématiquement le meilleur équilibre entre le distanciel et le présentiel pour les réunions et formations : en rapport avec le contenu et la durée des formations, avec si possible déplacement du seul animateur.

Accroître la part des mobilités douces : encourager et faciliter le covoiturage et l’usage du vélo (places de stationnement sécurisées) en travaillant avec les autres acteurs du territoire (CULM notamment).

Positionner le télétravail au meilleur niveau ;

Pour les déplacements professionnels :

- Adapter la flotte des véhicules DDFiP : accroître la part des véhicules électriques (objectif de 37 % à fin 2025) ; optimiser l’utilisation des véhicules disponibles ;

- Promouvoir en transport en commun pour les déplacements professionnels : généralisation du recours au train, sauf dérogation, chaque fois que l’offre SNCF est adaptée (Paris, Bordeaux notamment).

- Réduire la consommation énergétique des bâtiments

Achever la rénovation énergétique du bâtiment Cruveilhier fin 2024 (incluant un système de Gestion Technique de Bâtiment).

Réaliser l’audit énergétique du bâtiment Montmailler (2024)

Réguler la température sur chaque site (consignes du plan sobriété - décret 2023-310 du 24/04/23) avec l’implication de tous, limiter les éclairages extérieurs et la fourniture d’eau chaude dans les sanitaires (hors période hivernale) Économiser l’eau : mousseurs adaptés sur les robinets, option demi-chasse d’eau pour les WC.

- Développer les achats responsables

Intégrer aux commandes d'achats la dimension de protection de l'environnement : consommer moins et mieux (achats durables, circuits courts...), allonger la durée de vie des matériels (informatique, véhicules...).

Réduire les quantités de papier acheté (et jeté) en poursuivant la démarche de dématérialisation (9,5 tonnes achetées en 2019...) ⇒ développer le visa électronique, réfléchir collectivement aux processus de travail/métier ; quantifier plus précisément les consommations.

Optimiser le tri sur chaque site : papier notamment, mais aussi autres déchets recyclables (fournitures de bureau, déchets électriques, ...).

Restauration :

- veiller à la bonne application de la loi EGALIM en intégrant le suivi des données (Base MA-CANTINE) : au moins 50 % de produits durables ou sous signes d'origines et de qualité (et 100 % pour la viande et le poisson à compter du 01/01/2024), dont au moins 20 % de produits bio. Adapter le contrat avec le prestataire lors du prochain renouvellement en intégrant les clauses de la loi EGALIM.

- effectuer le tri des biodéchets (obligatoire à compter du 01/01/2024).

Face à toutes ces propositions qui vont plutôt dans le bon sens, notre organisation syndicale évoque toutefois plusieurs sujets :

- Nous rappelons que si certains de nos collègues utilisent déjà un vélo électrique, cela n'ait pas encore gagné au vu du coup que ce dernier représente, le plus souvent encore 1 500 euros soit l'équivalent d'un salaire d'agent C.
- De plus il serait opportun d'envisager des solutions de charge sur site (aussi bien pour les vélos que pour les voitures, même si la problématique concernant l'avantage en nature n'est pour l'heure pas résolue).
- Enfin, comme nous l'avions évoqué il y a un an déjà en instance, l'article 40 de la loi ApER rend obligatoire l'implantation de panneaux photovoltaïques sur ombrières sur les parcs de stationnement extérieurs existants au 1^{er} juillet 2023, de plus de 1500 m², sur au moins 50% de la superficie des parcs. La Direction nous indique que ces travaux sont désormais en réflexion pour les parkings concernés pour notre direction, mais que pour des questions budgétaires cette opération ne serait pas réalisée dans l'immédiat. *Wait and see.*

Les problèmes d'autonomie des batteries, de sécurité (vélos, trottinettes, voies réservées...), de volonté politique ou encore la question des partenariats avec les collectivités locales sont évoqués.

Concernant le télétravail, il ne doit pas servir de variable d'ajustement à notre direction pour se donner une bonne conscience écologique.

Sur l'audit prévu sur le site Montmailler, nous alertons, une fois de plus, sur la passoire thermique qu'est le CGR, et pour lequel rien n'est fait alors que le problème est connu de longue date. Cela devra également attendre, la direction y pense, on espère qu'elle n'oublie pas.

Nous insistons sur le volet pédagogique et le changement des mentalités en termes d'éco-responsabilité. A ce titre nous ne pouvons que concevoir une formation dispensée à tous les agents que sous le format en présentiel. Enfin, l'écologie punitive et répressive est à exclure.

Des objectifs ambitieux, et on ne peut que s'en réjouir, mais les moyens seront t'ils à la hauteur et au rendez-vous ? Pour rappel, le quinquennat sera écologique ou ne sera pas...

II – Deuxième convocation -Mise en place du SFACT Limoges ville et CCAS :

Le Service FACTurier (SFAC) verra le jour au 1^{er} septembre 2024.

Constitué de 9 personnes (2 du SGC et 7 de la ville de Limoges) il sera situé au 3^{ème} étage à Montmailler avant de déménager à Cruveilhier.

Une convention constitutive du SFACT avec la ville de Limoges existe (projet plus qu'abouti, ne manquent que la date et les signatures), et nous constatons que cette pièce a été communiquée aux OS lors de ce CSAL. Ce n'était pas le cas lors du CSAL du 09/04/2024. Pourquoi ne pas informer les OS alors que ce document complémentaire et plus riche en informations que la fiche d'impact ? C'est cet état de fait que nous avons déploré lors du CSAL du 09/04/2024, ayant en notre possession la fameuse convention constitutive.

En juin, une formation Hélios sera dispensée aux agents de la ville par Stéphane Masson. La ville de Limoges formera les deux agents du SGC sur Astre, pour l'heure pas de date connue.

Les règles RH de la DGFIP s'appliqueront aux agents de la ville, ces règles étant plus favorables pour eux (plages variables plus souples et récupération de jours).

Les volontaires désignés... ou pas pour le SFACT sont désormais connus. Quant à l'enthousiasme dont semblent saisis les agents de la ville, futurs agents du SFACT, il semblerait plus mesuré qu'il n'y paraît. Lors d'une réunion en visio la semaine dernière, 1 seul représentant sur 6....

Pour le SFACT, mise en place d'un Contrôle Hiérarchisé de la Dépense (CHD) aménagée. L'équipe de renfort pourra être affectée au SFACT, à la suite de demande en ce sens (même principe que pour l'affectation de l'ERD au service amendes). Quid

de la formation made in SFACT de l'ERD ? Une des nombreuses questions aujourd'hui sans réponse.

Vote : contre à l'unanimité des OS (CGT, FO, SOLIDAIRES et CFTC/CFDT)

III – Questions diverses :

Déménagement Cruveilhier :

Des responsables de services ont adressé aux agents un courriel les invitant lors des périodes de déménagement à être en télétravail ou en congés. Les agents ne pouvant télétravailler, ou télétravaillant en partie sur ces périodes, seraient donc contraints et forcés de prendre des congés imposés ? **M Soulié précise que la consigne n'est pas celle-là, mais de préconiser le télétravail pour le ou les jours de déménagement. Pas de congés obligatoires pendant les périodes de déménagement.** Le droit à congés et la liberté d'en disposer ne sont donc pas menacés. Nous resterons vigilants quant à leur bonne application.

Semaine en 4 jours :

Expérimentation dans différentes DDFIP. Pour la DDFIP 87, à ce stade pas de consultation ni des OS ni des responsables de services... Si expérimentation il y avait elle se ferait sur des services de toute nature. L'expérimentation se fera sur la base du volontariat et sa mise en place s'effectuera, selon les termes de notre DG, à la suite d'un « *dialogue social approfondi* ».

Service Comptabilité État :

Des collègues sont en souffrance, le manque d'effectif criant accroît considérablement la charge de travail. La direction a connaissance de la situation et la directrice a alerté l'administration centrale.

Site Cruveilhier :

- Alerte incendie

Un feu s'est déclaré. Problème RDC, zone Ouest, il n'y a pas eu de déclenchement d'alarme

- Applicatifs

INPI : plus de complications que de simplifications. Différents dysfonctionnements sont remontés (tout comme pour GESTPAS et CONSULPAS)
Pas ou peu de visibilité sur les améliorations à venir.

Le mardi 21 mai 2024 les services seront ouverts... uniquement le matin... après avoir refusé de donner le pont du 10 mai la direction de manière brutale et unilatérale décide d'ouvrir les SIP le mardi matin du dernier jour de la campagne. Notre

directrice avait pourtant argumenté lors du CSAL qui avait déterminé les ponts que la proposition de notre Organisation Syndicale, d'ouvrir le mardi précédent ou le suivant, n'était pas réalisable... Force et de constater qu'ouvrir le mardi est possible, mais que notre direction, une fois de plus balaie d'un revers de main les propositions des OS et impose brutalement et sans concertation l'ouverture de services...

L'accueil de Cruveilhier sera transféré du 17 juin au 19 août sur Montmailler dans la salle de réunion du RDC (accueil et téléphone) SDIF, SPFE et SIP il y aura 5 box. Des badges d'entrée et de parking seront octroyés par services. Agencement prévu pour l'accueil des usagers et communication effectuée auprès des agents du site Montmailler.

- 5 mai, désamiantage R+3, Cruveilhier,
- 3 juin, R+2, Cruveilhier,
- 17 juin, R+1, Cruveilhier,

Une communication aux usagers sera réalisée et notamment par le biais de grands panneaux devant la porte et à l'extérieur du site Cruveilhier pour annoncer le déplacement de l'accueil à Montmailler. Les contribuables seront informés lors des contres appels téléphoniques pour les aviser du transfert de l'accueil à Montmailler. Retour sur site à Cruveilhier le 21 août 2024.

Séance levée à 12H00

Les élus CGT FP 87 :

Valérie Landuré - Arnaud-Guilhem Fabry - Frédéric Gilouppe



BULLETIN D'ADHESION



NOM : Prénom :
Service : N° de tél :
Grade : Echelon :
Temps partiel % : OUI NON

Adresse courriel de la section : cgt.ddfip87@dgfip.finances.gouv.fr
Site internet local : <http://www.dgfip.cgt.fr/87/>